



Convention Cadre de Partenariat

Entre

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Et

Le Forum des Chefs d'Entreprise (FCE) – Bureau de la willaya
de Tizi-Ouzou



Entre

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, Nouvelle ville Tizi-Ouzou, représenté par Monsieur Ahmed TESSA dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « L'UMMTO »

D'une part,

Le Forum des Chefs d'Entreprise (FCE), dont le siège social est sis Lotissement Sylvain Fourastier n°08 El Mouradia, Alger, représenté son Délégué de wilaya Monsieur Mohammed SIAD dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « FCE »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



Préambule

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou « L'UMMTO », Université pluridisciplinaire, souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche, d'aide à l'insertion de ses étudiants, stagiaires et diplômés. Ceci en améliorant ses rapports de partenariats avec les différents acteurs socioéconomiques et institutionnels pour assurer une meilleure visibilité à ses actions et une employabilité accrue à ses étudiants et diplômés.

Le forum des chefs d'entreprises (FCE) a, quant à lui, comme objectif de développer ses actions de soutien auprès des étudiants à travers son accompagnement dans leurs projets et les services qu'elle leur dédie et de raffermir son rôle d'acteur participant au rayonnement de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou par la contribution à la diffusion des résultats de ses actions des recherches et de formation.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- De définir les conditions de coopération entre l'UMMTO et le FCE à travers son Bureau de la Wilaya de Tizi-Ouzou ;
- De formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de formation, et/ou de recherche, et/ ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines ;
- d'en définir les modalités de mise en œuvre.

Article 2 : Engagements de l'UMMTO

L'UMMTO Prend les engagements suivants:

Article 2.1. Volet recrutement

L'UMMTO s'engage à :

- Garantir la diffusion des offres de stages ou d'alternance sur tous les supports de communication qui lui sont propres et dont elle a la charge ;
- Informe les étudiants des événements du FCE et de ses membres liés au recrutement et à l'insertion professionnelle ;
- Informer le FCE des forums de l'emploi ou d'autres événements qu'elle organise.

